



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EAFC - Programme Académique de Formation

2024-2025

Recommandations

Document de travail - Version du mercredi 10 juillet 2024

<https://www.ac-nancy-metz.fr/EAFC>

SOMMAIRE

AXES ET PRIORITÉS DU SCHÉMA DIRECTEUR 2022-2025	page 3
LES DIFFÉRENTES MODALITÉS DE FORMATION	page 4
INSCRIPTION À UN MODULE DE FORMATION	page 8
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT	page 11
VOS CONTACTS À L'EAFC	page 12

CONTACTER L'ACADÉMIE



AXES ET PRIORITÉS DU SCHÉMA DIRECTEUR 2022-2025

[\(Bulletin officiel n°8 du 24-02-2022\)](#)

- I. Incarner, faire vivre et transmettre les valeurs de la République et les principes généraux de l'éducation.**
 - Former l'ensemble des personnels aux principes et valeurs de la République
 - Développer une culture professionnelle intercatégorielle
 - Contribuer à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités scolaires, sociales et territoriales
 - Lutter contre toute forme de discrimination
 - Prévenir toute forme de violences dans le cadre scolaire et extrascolaire
 - Renforcer la politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves en favorisant la promotion de la santé et la lutte contre les inégalités de santé

- II. Accompagner et former les équipes pédagogiques et éducatives afin de perfectionner les pratiques professionnelles et de favoriser la réussite scolaire de tous ainsi que l'éducation tout au long de la vie.**
 - S'appuyer sur l'analyse des pratiques d'enseignement pour améliorer les apprentissages des élèves
 - Développer des pratiques pédagogiques au service des apprentissages de tous les élèves
 - Développer les pratiques professionnelles favorisant les compétences du XXI^e siècle
 - Développer une éthique de la relation pédagogique qui favorise l'engagement et la persévérance scolaire
 - Développer le pilotage et l'accompagnement des projets d'orientation des élèves et favoriser la continuité du parcours scolaire
 - Former aux enjeux de l'éducation au développement durable et renforcer le rapport à la science
 - Développer l'ouverture culturelle, européenne et internationale

- III. Piloter la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de la jeunesse, de l'engagement, d'éducation populaire et des sports, notamment pour les personnels de la jeunesse et des sports.**
 - Renforcer les politiques publiques au cœur des métiers de la jeunesse et des sports
 - Déployer une ingénierie territoriale et soutenir des pratiques techniques et pédagogiques des acteurs des champs de la jeunesse, de l'engagement et des sports
 - Renforcer les expertises des métiers de l'accompagnement, de l'entraînement, de l'expertise et de la performance

- IV. Accompagner le développement professionnel de l'ensemble des agents et des collectifs de travail par la transformation des politiques RH et de formation.**
 - Déployer un continuum de formation pour accompagner l'entrée dans le métier et la formation de l'adaptation à l'emploi
 - Former au plus près des besoins des agents (proximité, progressivité, individualisation, certification, etc.)
 - Soutenir les projets individuels de développement professionnel
 - Développer la capacité de conseil et d'accompagnement personnalisé des acteurs de la formation et de la RH
 - Favoriser l'égalité professionnelle et la diversité
 - Placer l'innovation et la recherche au cœur du changement des pratiques professionnelles
 - Impulser des dynamiques de coopération, développer des collectifs apprenants
 - Développer des pratiques professionnelles écoresponsables
 - Internationaliser les parcours et la formation
 - Développer une culture de la qualité de vie au travail notamment liée à l'organisation du travail

- V. Accompagner les encadrants dans l'exercice de leurs responsabilités pédagogiques et managériales.**
 - Développer les compétences managériales et de pilotage des cadres
 - Renforcer les compétences transversales nécessaires à l'exercice de la fonction d'encadrant
 - Favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la diversité et la lutte contre les discriminations

- VI. Consolider les connaissances, les compétences et les usages du numérique.**
 - Développer les compétences numériques professionnelles des agents
 - Former aux enjeux du numérique pour favoriser l'exercice de la citoyenneté numérique
 - Enrichir l'offre de formation par les apports du numérique

L'offre de formation portée par l'École Académique de Formation Continue (EAFC) et ses partenaires donne lieu à un Programme académique de formation (PrAF). Celui-ci est défini conformément aux orientations du *Schéma directeur de la formation continue* du 24 février 2022. Par cette offre, tout personnel bénéficie d'un éventail complet de possibilités de formation soit pour son entrée en fonction, soit pour le développement de ses compétences dans le métier durant tout son parcours professionnel.

En parallèle, la formation continue évolue pour permettre un accompagnement ainsi que des parcours de formation au plus près des besoins, individuels ou collectifs, et adaptés à la diversité des environnements de travail.

Le choix peut se porter sur des formations plus personnalisées, et notamment diplômantes, permettant de faire reconnaître et valoriser de nouvelles compétences, dans le cadre de partenariats l'université, l'INSPE, ou certains opérateurs de formation.

Les cycles : « métiers », « thématiques », « compétences numériques des agents » – structurent le PrAF et lui donnent la lisibilité nécessaire pour que tout personnel puisse identifier le(s) dispositif(s) qu'il sera amené à suivre au cours de l'année scolaire. Les parcours de formation renforcent ce principe de cohérence et permettent à ceux qui les suivent, de développer progressivement, étape par étape, une ou plusieurs compétences.

LES DIFFÉRENTES MODALITÉS DE FORMATION

Les formations proposées au niveau académique

- **Les modules à inscription individuelle**

L'inscription individuelle est à l'initiative de l'agent. Depuis le site de l'EAFC (<https://www.ac-nancy-metz.fr/EAFC>), l'agent peut s'abonner aux modules de son choix. Lorsque la formation prévue par le module est planifiée avec une date, une information est envoyée à tous les personnels qui se sont abonnés à ce module. Cette information précède la seconde étape, celle de la préinscription.

Les modules ouverts à l'inscription individuelle sont identifiés dans ce document par :

Inscription : Candidature individuelle

- **Les modules sous pilotage**

Les formations peuvent également être sous pilotage, donc « à public désigné ». Les stagiaires dans ce cas sont convoqués à la demande d'un prescripteur de formation : chef d'établissement, corps d'inspection, chef de service, conseiller technique du recteur.

Les modules sous pilotage sont identifiés dans ce document par :

Inscription : Public désigné

Ces différents types de formations, à inscription individuelle ou en pilotage, peuvent se dérouler en présentiel ou à distance, en synchrone ou en asynchrone. Les modalités retenues tiennent compte du contexte.

Les formations en présentiel regroupent les stagiaires en un même lieu avec un (ou plusieurs) formateur(s). Tous sont convoqués en tenant compte des possibilités d'optimisation des déplacements. La nécessité d'utiliser un matériel spécifique peut aussi expliquer le choix de certains sites de formation. Dans le cas des personnels administratifs, les formations se déroulent principalement sur le site du rectorat mais peuvent être décentralisées lors de la mise en place de groupes.

Les formations à distance sont déployées selon les formats suivants :

- Classe virtuelle : formation à distance synchrone qui regroupe des stagiaires situés dans des lieux géographiques différents grâce à une interface web (BBB, teams...) ;
- Module(s) « seul devant écran », adapté(s) aux besoins du stagiaire avec l'accompagnement d'un tuteur ;

- Plateformes M@gistère et Mentor : elles se différencient des classes virtuelles en permettant à chacun d'explorer des contenus pédagogiques à tout moment (« asynchrone »), à son rythme et en fonction des parcours de formation suivis (modules « en autonomie »).

Dès lors qu'un dispositif de formation combine plusieurs modalités, par exemple présentiel et activités asynchrones (en autonomie ou accompagnées), classe virtuelle (synchrone) et activités asynchrones, présentiel et classe virtuelle complémentaires d'activités asynchrones, il est considéré comme « hybride ».

À NOTER : Les formations à distance font l'objet d'une convocation individuelle adressée par la voie hiérarchique. Le lieu de stage précisé sur la convocation est le lieu d'exercice. Pour des cas particuliers, la formation peut être suivie dans un lieu différent de celui d'exercice avec l'accord du supérieur hiérarchique.

Les formations proposées au niveau du territoire

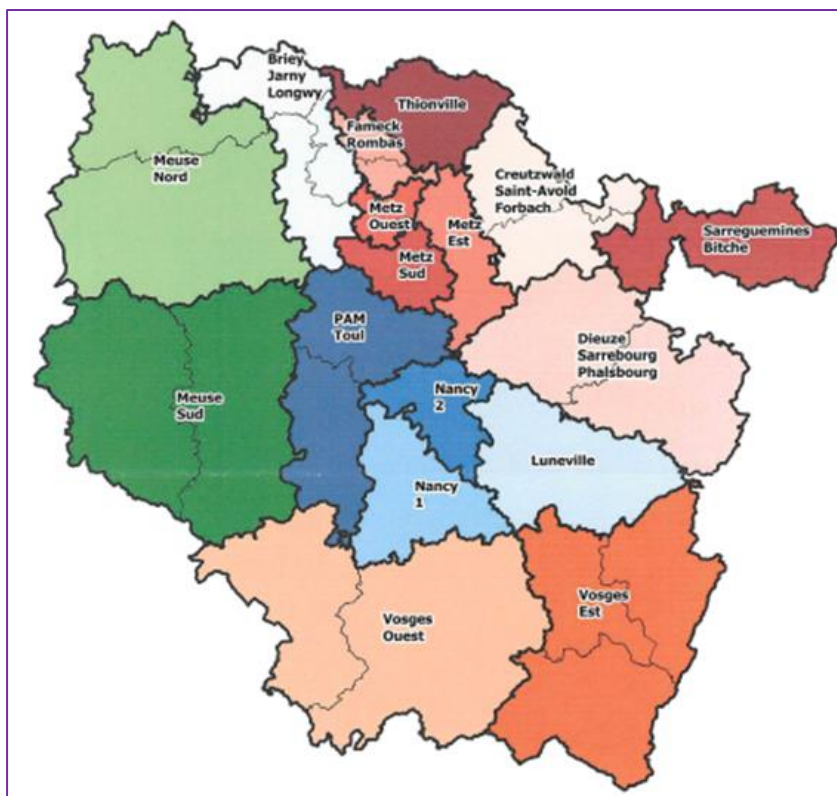
Les Formations d'Initiative Locale (FIL) sont développées au sein d'un établissement ou d'un groupement d'établissements. Elles ne sont pas inscrites au PrAF et sont mises en place à la demande d'un chef d'établissement ou d'un personnel d'encadrement, en fonction de besoins locaux identifiés.

Les Plans Locaux de Formation (PLF)

Les Plans Locaux de Formation (PLF) sont des dispositifs de formation complémentaires de ceux qui existent déjà dans le programme académique de formation. Ces formations de proximité, contextualisées, délocalisées et pilotées par les acteurs de terrain, au plus près des besoins locaux, prennent en compte les difficultés spécifiques des élèves du territoire, donc les problématiques rencontrées localement par les enseignants du premier comme du second degré et tous les personnels du bassin.

Chaque bassin d'éducation et de formation (BEF) de l'académie propose ainsi son propre Plan Local de Formation, élaboré par une commission formation à partir d'un diagnostic des besoins du territoire.

Les PLF offrent l'opportunité d'un rendez-vous régulier de la formation entre acteurs des écoles et des établissements scolaires d'un même territoire, pour échanger et faire évoluer les pratiques dans la classe, dans l'école ou l'établissement mais également à l'échelle des réseaux d'établissements de proximité confrontés aux mêmes problématiques.



Si vous souhaitez connaître le BEF de rattachement d'une école ou d'un établissement scolaire, vous pouvez vous rendre sur le site de l'EAFC ([Accéder à la page de l'EAFC sur le site académique](#)) et cliquer sur l'onglet intitulé « L'offre de formation à l'échelon du BEF ». Pour toute inscription à une formation relevant d'un PLF, veuillez-vous rapprocher de votre chef d'établissement.

Les formations du Programme National de Formation (PNF)

Le Programme National de Formation propose plus de 150 actions de formation de formateurs et de cadres dans la perspective d'un déploiement en académie. Inscrit au cœur des politiques publiques d'éducation, il est adossé au *Schéma directeur de la formation continue*.

Le PNF déploie des formations en présence, à distance et des parcours hybrides, déclinés en actions de formation, animations de réseau d'acteurs académiques, rénovation de diplômes de la voie professionnelle et grands rendez-vous du MENJ.

Depuis 2021, l'offre de formation en direction des personnels de la jeunesse, de l'engagement et des sports est intégrée dans l'offre globale du PNF.

L'auto-formation en libre accès M@gistère

En complément du Programme Académique de Formation (PAF) proposé au sein de l'Académie, chaque personnel a la possibilité de s'inscrire à un certain nombre de formations, proposées en libre-accès et en auto-formation, sur la plate-forme M@gistère (accessible depuis le portail ARENA, rubrique « Formation et ressources », puis plateforme de formation, puis « Offres de formation »).

Les formations interministérielles (PFRH, IRA, Mentor)

Dans le cadre du plan régional interministériel de formation, une offre de formation continue transversale est proposée aux personnels des administrations de l'Etat de la région Grand-Est sur le site : <https://www.safire.fonction-publique.gouv.fr/>

SAFIRE est un outil d'information et de gestion de l'offre de formation interministérielle mis en place par la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique), en lien avec les plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) et les ministères. Ainsi, les personnels de l'académie de Nancy-Metz peuvent s'inscrire à des formations proposées par d'autres administrations. Ce dispositif permet d'élargir l'offre de formation et de favoriser l'échange des pratiques administratives.

Les inscriptions aux formations interministérielles régionales s'effectuent uniquement sur le portail de la fonction publique : SAFIRE www.safire.fonction-publique.gouv.fr

Les personnels d'enseignement, d'éducation et les psychologues de l'Education Nationale sont invités à consulter régulièrement la plateforme, notamment dans le cadre d'une dynamique d'évolution professionnelle ou par intérêt pour des thématiques qui concernent directement la culture juridique du fonctionnaire.

À NOTER :

Le processus de validation de l'inscription est le suivant : Dès qu'un agent a validé le formulaire d'inscription (en cliquant sur « je confirme ma demande »), il reçoit un mail qui lui indique que sa demande d'inscription est prise en compte par le logiciel. Mais ce mail ne signifie pas que l'agent est retenu pour participer au stage. Parallèlement, deux courriels sont envoyés automatiquement : le premier à son responsable hiérarchique et le second au correspondant de formation choisi par l'agent dans la liste déroulante (choisir : Rectorat ac Nancy-Metz – Karine SAINT-DIZIER).

Le courriel contient un lien qui permet au supérieur hiérarchique et à l'EAFC de valider ou non cette inscription. La double validation du responsable hiérarchique et du responsable de formation est indispensable pour que la demande de l'agent puisse être traitée. Les conditions sont les suivantes : aucune candidature ne peut faire l'objet d'un avis favorable si la formation demandée est inscrite au PRAF. Pour les formations qui ne sont pas organisées par l'académie, le choix entre un avis favorable et un avis défavorable est déterminé par une combinaison de critères. L'EAFC (ce.eafc@ac-nancy-metz.fr) se tient à la disposition des personnels pour tout complément d'information.

NB : Les stages proposés par l'IRA en complément de l'offre régionale sont disponibles uniquement sur SAFIRE (les inscriptions se font donc en ligne).

Les personnels de la filière administrative et de l'encadrement de l'Éducation nationale et les personnels de la jeunesse, de l'engagement et des sports ont accès désormais à la plateforme de formation Mentor. Mentor propose une offre transversale, déclinée en collections constituées de formations mises en ligne par l'ensemble des ministères et institutions de la fonction publique, et est accessible à tout moment.

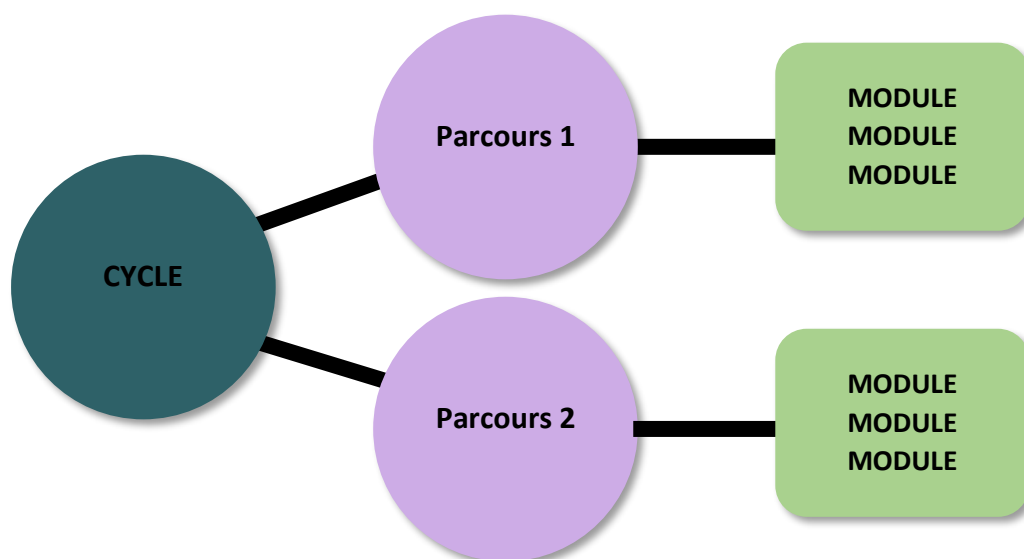
Il existe 14 collections consultables sur la page :

<https://Mentor.gouv.fr/local/staticpage/view.php?page=ensavoirplus>

Le C.P.F (Compte Personnel de Formation)

L'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017, le décret n°2017-928 du 6 mai 2017 et l'arrêté du 21 novembre 2018, dont les dispositions ont été précisées par une circulaire DGAFP du 10 mai 2017, ont institué pour les agents publics, titulaires, contractuels et salariés de droit public, le Compte Personnel de Formation (C.P.F.). Il permet d'acquérir des droits à la formation, compte tenu du temps de travail accompli, dans la limite de 150 heures. Les frais liés à la formation peuvent faire l'objet, dans une certaine limite, d'une prise en charge totale ou partielle. Pour toute information sur la mise en œuvre de ce dispositif, il convient de se reporter au courrier rectoral relatif au C.P.F (consultable sur PARTAGE, rubrique « Vie de l'agent », puis « Formation », puis « informations générales »).

INSCRIPTION À UN MODULE DE FORMATION



Chaque personnel a la possibilité de personnaliser son parcours de formation en fonction de ses besoins et d'opter pour les modules qui lui conviennent, selon le public attendu.

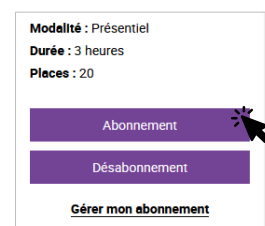
L'inscription à des formations ou, plus largement à des parcours, est possible tout au long de l'année scolaire pendant les périodes d'abonnement et de préinscription, dans le cadre d'une offre « au fil de l'eau » intitulée les « rendez-vous de l'EAFC » qui fait l'objet d'une publication sur Partage, mais aussi via l'offre des PLF.

1. MODULES À INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Je consulte le site de l'École Académique de la Formation Continue (EAFC) et prends connaissance de l'offre de formation : www.ac-nancy-metz.fr/eafc*

a) Je m'abonne

Lors des périodes d'abonnements, j'indique mon intérêt pour un module de formation en m'abonnant. C'est sans engagement.



b) Je me préinscris

Des sessions sont ouvertes à la préinscription

Vous vous êtes abonné à des modules à des préinscriptions individuelles. Pour ces modules, la session ci-dessous est désormais ouverte à la préinscription.
Vous ne recevrez qu'une seule notification pour cette session. Si vous ne souhaitez plus recevoir ces courriels de notification, vous pouvez [supprimer tous vos abonnements](#).

[64373] ATSS : CONNAISSANCE DU SYSTEME EDUCATIF

[Supprimer l'abonnement à ce module](#)

Session #1 à distance synchrone (classe virtuelle) du lundi 27/03/2023 09:00 au vendredi 21/04/2023 23:45

NUMÉRO D'ORDRE DE LA SESSION DANS LA PROGRAMMATION DU GROUPE : 1 (sur 1 session prévue)

NOMBRE D'HEURES DE FORMATION : 3 (sur 3 heures prévues)

FIN DES PRÉINSCRIPTIONS : dimanche 26/03/2023 23:45

[Afficher cette session](#) ou [Se préinscrire à cette session](#)

Les demandes d'assistance technique sont à formuler auprès du [Portail des demandes d'assistance](#)

Sofia-FMO acad Académie de Nancy-Metz

Lorsque la formation est planifiée (dates, horaires, lieu) je reçois un mail qui me permet de me préinscrire.

The screenshot shows a pre-registration form with the following fields and values:

- Group: 01
- Type de candidature: Candidature individuelle
- Modalités de la session: À distance synchrone (classe virtuelle)
- Numéro d'ordre de la session dans la programmation du groupe: 1
- Nombre total de sessions par stagiaire dans la programmation du groupe: 3
- Commentaire sur la programmation du groupe: (empty text area)
- Date et heure de début de la session: 09/06/2023 09:00
- Date et heure de fin de la session: 09/06/2023 12:00
- Nombre d'heures de formation: 3
- Nombre total d'heures pour la programmation du groupe: 9
- Description de la formation: Formation des utilisateurs L'EN

Je clique sur « se préinscrire à cette session ». Je suis redirigé vers une page de l'application SOFIA-FMO avec les caractéristiques de la session.

En bas de cette page, je clique sur le bouton :

[Se préinscrire à cette session](#)

À NOTER :

- Cette préinscription est provisoire : votre convocation définitive dépend de l'organisateur de la session.
- Votre supérieur hiérarchique sera informé de cette préinscription à laquelle il pourra toutefois s'opposer si les conditions de votre départ ne sont pas réunies.

2. MODULES À PUBLIC DÉSIGNÉ

Dans le cas des formations sous pilotage, dites « à public désigné », les stagiaires dans ce cas sont convoqués à la demande des chefs d'établissement, des corps d'inspection, des chefs de service ou des conseillers techniques du recteur.

3. CONVOCATIONS – INVITATIONS

Toute participation à un stage est soumise à la réception préalable d'une convocation (ordre de mission) ou d'une invitation. Cette obligation est la même pour les formations en présentiel et les formations à distance (synchrone ou asynchrone). La convocation ou l'invitation est envoyée par voie électronique dans les établissements. Une convocation ou une invitation est indispensable pour assurer la couverture administrative d'un déplacement professionnel.

Les convocations et les invitations sont personnelles et nominatives. Un changement de nom sur une convocation ou une invitation ne couvre pas la personne qui se déplace et n'ouvre pas droit à remboursement de frais. La convocation à une formation vaut ordre de mission sous la responsabilité du recteur et présente un caractère obligatoire. Elle concerne tout dispositif donnant lieu le cas échéant, à remboursement de frais et ouvre les droits à prise en charge des frais de déplacement dans le cadre précisé ci-dessous. En conséquence, aucun déplacement ne sera pris en charge en l'absence d'une convocation préalable émise par l'EAFC.

Une invitation est émise pour un dispositif ne donnant pas lieu à remboursement de frais. C'est le cas des formations permettant de participer aux préparations aux examens et concours, aux conférences, séminaires

et colloques et à quelques dispositifs particuliers. Une invitation est soumise à l'autorisation d'absence du chef d'établissement ou, pour les personnels ATPSS, du supérieur hiérarchique.

4. ABSENCE À UN STAGE

Par politesse envers les formateurs/pilotes de la session, il est vivement recommandé de signaler son absence depuis SOFIA-FMO (<https://portail.ac-nancy-metz.fr/sofia-fmo-acad>) -> Mon espace stagiaire.

Il reste cependant à justifier de son absence auprès de l'EAFC en renvoyant son ordre de mission par voie hiérarchique en y indiquant le motif. Une absence non justifiée fait l'objet d'une lettre d'absence.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Les modalités d'indemnisation sont régies par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié et l'arrêté du 11 octobre 2019. Le remboursement des déplacements s'effectue sur la base du tarif SNCF 2e classe.

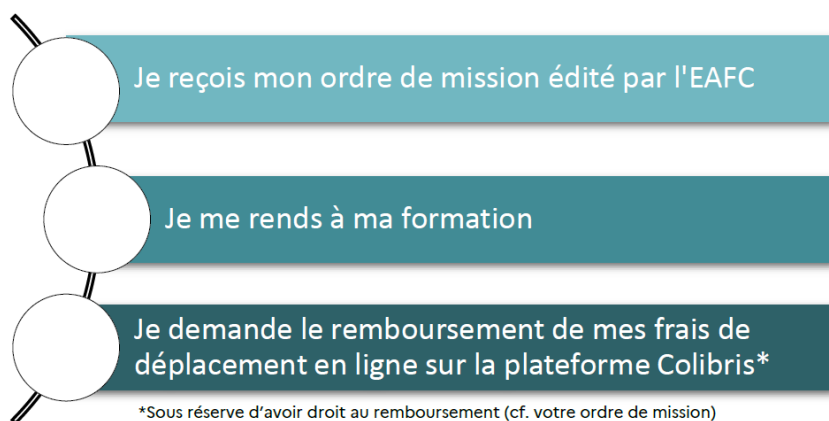
Depuis la rentrée 2023, les demandes de remboursement de frais de déplacement liées à un ordre de mission édité par l'EAFC, peuvent s'effectuer directement en ligne via un formulaire sur la plateforme Colibris.

Ce formulaire est accessible depuis le lien ci-dessous ou en flashant le QR code :

<https://www.ac-nancy-metz.fr/eaftc-remboursement-des-frais-de-deplacement-124805>



La connexion à la plateforme s'effectue avec les identifiants académiques habituels.



Rappel : tout déplacement dans le cadre d'une action de formation intégrée au Programme Académique de Formation (PrAF), à un Plan Local de Formation (PLF), au Programme National de Formation (PNF)... doit impérativement avoir fait l'objet d'un ordre de mission édité par l'EAFC.

VOS CONTACTS À L'EAFC

DIRECTRICE

Véronique ZAERCHER-KECK : 03.83.86.26.65 / veronique.zaercher@ac-nancy-metz.fr

DIRECTRICE-ADJOINTE

Marie-Maud LOIGEROT-DECAESTEKER : 03.83.86.25.96 / marie-maud.loigerot@ac-nancy-metz.fr

DAFPE

Pierre-Jean VERGES : 03.83.86.25.60 / pierre-jean.verges@ac-nancy-metz.fr

CARDIE


Isabelle JACQUES : 03.83.86.20.39 / Isabelle.Jacques@ac-nancy-metz.fr

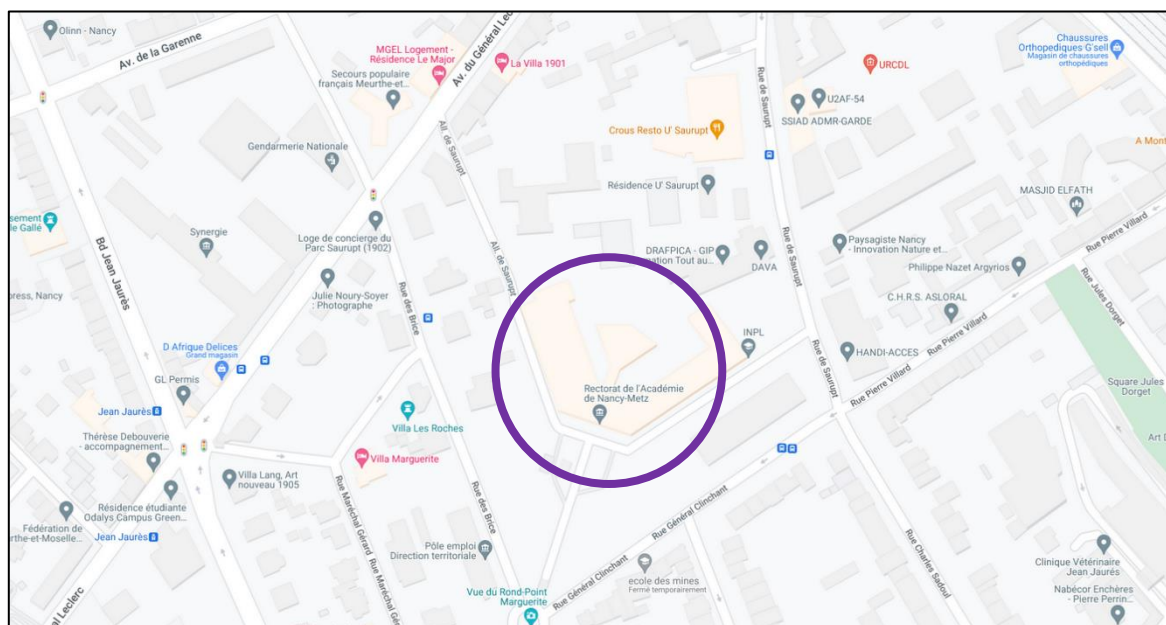
ACCUEIL – SECRÉTARIAT

Roxane COVI et Sandrine GRANDJEAN

 Téléphone :
03.83.86.24.83

 Courriel :
ce.eafc@ac-nancy-metz.fr

 Adresse postale :
École Académique de la Formation Continue
Case officielle N°30013
9, rue des Brice
54035 Nancy Cedex



Rectorat de l'académie de Nancy-Metz, 9 rue des Brice 54000 Nancy

L'EAFC compte actuellement six salles de formation toutes équipées et accessibles à la réservation pour les formateurs qui souhaitent en disposer. Pour tout renseignement, veuillez contacter le secrétariat de l'EAFC : 03 83 86 24 83

En bus :

Ligne A : arrêt Parc de Saurupt ou Garenne

Ligne 33 : arrêt Brice ou Clinchant

Restauration :

Le restaurant universitaire du CROUS se situe à 2 minutes à pied du rectorat.

<https://www.crous-lorraine.fr/restaurant/resto-u-saurupt/>